



Programme soutenant l'entraînement sportif 2024 – 2025

RENCONTRES D'INFORMATION

POUR LES ÉLÈVES DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Soirée d'information obligatoire le mardi **28 novembre 2023 à 19 h** à l'école Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube située au 283, boulevard Iberville, Repentigny, porte 1.

POUR LES ÉLÈVES ATHLÈTES DE LA MRC LES MOULINS

Soirée d'information le mercredi **29 novembre 2023 à 18 h30** à l'école Léopold-Gravel située au 766, rue St-Paul, Terrebonne, porte 1. Capsule d'information disponible au leopoldgravel.csffluents.qc.ca dès le 30 novembre 2023.



École Henri-Bourassa &
Programme alternatif Soleil-de-l'Aube



PROCÉDURE D'ADMISSION

Remettre tous les documents suivants au plus tard le 8 décembre 2023 à 16 h.

admissions.012@cssda.gouv.qc.ca - école Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube pour les élèves des écoles de la MRC de L'Assomption.

adm102@cssda.gouv.qc.ca - école Léopold-Gravel pour les élèves des écoles de la MRC Les Moulins.

1. Formulaire d'inscription.
2. Une copie du premier bulletin (novembre 2022)

De plus, vous devez faire parvenir une copie du deuxième bulletin (mars 2024) avant le 20 mars 2024.

À TITRE INFORMATIF

- Le formulaire 2 complété par la direction de l'école d'origine et retourné à l'école Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube (MRC de L'Assomption) ou à l'école Léopold-Gravel (MRC Les Moulins) au plus tard le 22 décembre 2023.
- Le formulaire 3 complété par l'association, le club ou la fédération et retourné à l'école Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube (MRC de L'Assomption) ou à l'école Léopold-Gravel (MRC des Moulins) au plus tard le 22 décembre 2023.

Vous n'avez pas à poser d'action pour cette partie.

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif général

- Offrir des conditions organisationnelles facilitantes afin de permettre à des élèves d'allier études et entraînement sportif.

Objectifs spécifiques

- Offrir un horaire comprimé afin de permettre à l'élève de s'entraîner en après-midi.
- Au besoin, proposer à l'élève des mesures d'appui spécifiques, à l'intérieur de l'horaire adapté, par exemple assister aux récupérations et aux temps d'études en avant-midi ou au dîner.
- Mettre en place un cadre organisationnel qui favorise l'intégration sociale de l'élève.

Centre
de services scolaire
des Affluents

Québec



CLIENTÈLE

Les élèves visés sont des élèves du 3^e cycle inscrits au Centre de services scolaire des Affluents pour l'année scolaire 2024-2025.

Les élèves du programme qui demeurent sur le territoire de la MRC de L'Assomption fréquenteront l'école la Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube tandis que les élèves du programme qui demeurent sur le territoire de la MRC Les Moulins fréquenteront l'école Léopold-Gravel.

CRITÈRES DE MAINTIEN AU PROGRAMME

L'élève doit...

- faire partie d'une association ou d'une fédération sportive;
- participer quotidiennement à ses entraînements sportifs;
- conserver une attitude et un comportement favorisant sa réussite scolaire et maintenir un climat de classe approprié.

En cas de non respect de l'un de ces critères, une étude du dossier peut s'avérer nécessaire et le retour à son école d'appartenance peut être envisagé.

CRITÈRES D'ADMISSION

Le projet s'adresse avant tout à l'élève qui a une grande autonomie, de la maturité, de l'intérêt et des aptitudes pour s'engager dans un projet particulier de formation et qui est déjà considéré comme un athlète par son association ou sa fédération sportive.

L'élève doit...

- respecter la date limite pour remettre la demande d'admission à l'école concernée soit le 8 décembre 2023;
- avoir des résultats démontrant une compétence assurée dans toutes les matières inscrites à la grille-matières depuis au moins deux ans (74 % et plus);
- être membre actif d'une fédération sportive ou d'une association accréditée par la fédération qui est reconnue par le programme soutenant l'entraînement sportif;
- être recommandé par une fédération sportive ou une association accréditée par sa fédération. Ces organismes devront être en mesure d'assurer l'entraînement quotidien (5 jours/semaine, le départ vers le plateau d'entraînement devant s'effectuer vers 14 h 30) des élèves après les heures de classe;
- être recommandé par la direction de son école d'appartenance;
- avoir l'accord et le soutien de ses parents, ces derniers s'engageant à assumer financièrement certains frais relatifs à la surveillance, au transport et à l'entraînement.
- Le cas échéant, d'autres critères de sélection pourraient être adoptés afin de faciliter l'organisation du projet et d'assurer la réussite de tous les élèves.

HORAIRE

Afin de permettre aux élèves du projet d'effectuer un entraînement quotidien, les cours se termineront plus tôt en après-midi, et cela, tous les jours de la semaine.

La présence quotidienne à l'école (temps consacré aux services éducatifs) est d'environ 250 minutes par jour tandis que le temps réservé à l'entraînement quotidien est de 60 minutes ou plus. Les élèves suivront donc l'horaire régulier en avant-midi et quitteront l'école une heure plus tôt en après-midi (temps réservé à l'entraînement), vers 14 h 30.

CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire est le même pour tous les élèves de l'école, incluant les élèves du projet. Les 180 jours de classe prescrits par le régime pédagogique sont respectés. Pour les élèves qui devront s'absenter en raison de compétition, des mesures de mise à niveau seront organisées.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est assuré par le Centre de services scolaire des Affluents pour l'entrée du matin. Le transport relié à l'entraînement peut être organisé par le centre de services scolaire selon certains critères, selon le lieu ou encore la durée de l'entraînement. Des frais pour un tel service sont imputés aux parents selon un principe d'autofinancement.

Les parents qui souhaitent assumer le transport le matin pourraient, selon le contrat de service du service de garde en vigueur dans chacune des écoles, inscrire leur enfant au service de garde le matin et/ou le midi.

FRAIS

Les parents défraient les couts suivants :

- articles scolaires;
- surveillance du midi et frais de service de garde, s'il y a lieu;
- transport de l'école au site d'entraînement, s'il y a lieu;
- transport du site d'entraînement à la maison ou au service de garde, s'il y a lieu;
- les frais exigés par l'association sportive (déterminés et administrés par chaque association).

Associations partenaires 2024-2025. D'autres associations pourraient s'ajouter.

- Association régionale de patinage artistique Lanaudière
- Club de gymnastique Gymnika (Repentigny)
- Club de gymnastique Viagym (Lachenaie)
- Club de natation Neptune
- Club de patinage artistique L'Oiseau Bleu de Mascouche
- Club de soccer Union Lanaudière sud
- Tennis Momentum
- Hockey (Conquérants)
- Club de cheerleading Pirates Athletics
- On Field - L'Entrepôt du baseball